ART. 36 BIS N° CL247

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 juin 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES MÉTROPOLES - (N° 1120)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N º CL247

présenté par M. Lazaro

ARTICLE 36 BIS

Supprimer l'article 36 bis

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le mécanisme imaginé par cet article est de nature à créer une rupture d'égalité entre lescitoyens.

Cet article doit dont être supprimé.